Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500416-20260622-DCM20260622_2-DE

Commune de BRIE
22 rue de Bretagne
35150 BRIE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, **le 22 juin 2026 à 20h30**, le Conseil Municipal, proclamé élu à la suite des récentes élections municipales du 15/03/2026, régulièrement convoqué le 17/06/2026 par Monsieur Bruno PELLETIER, Maire, s'est réuni à la Mairie, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

Présents : Bruno PELLETIER, Michelle RIET, Dominique BRISARD, Christine GANTELET, Philippe DENIS, Damien DERSOIR, Michèle BORDELET, Coralie JAEG, Yoann ROBIEU, Caroline MARTEL, Ludovic DRONIOU, Louise BRISARD (arrivée à 21h05 – partie à 21h25), Melvyn BOUYER

Excusés : Patrick ROBERT (donne procuration à Mr Bruno PELLETIER), Mme Aline PERRIN

Absents :

Secrétaire : Melvyn BOUYER

Le compte rendu du Conseil municipal du 05 Juin 2026 est validé à l'unanimité (14 votes pour, 0 vote contre, 0 abstentions).

2. Bail Commercial « le Baïona »

Monsieur le Maire rappelle que Le bail du restaurant le Baïona arrive à son terme le 30 septembre 2026.
Montant actuel du loyer : 1110.54 HT- 1332.65€ TTC
Monsieur le Maire propose de le renouveler pour la même durée « neuf années entières et consécutives » et aux mêmes conditions. Du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2035. Lors d'une reconduction du bail, le DPE doit être valide.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, 14 voix :

- AUTORISE Monsieur le Maire à modifier la rédaction et signer le bail commercial

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Bruno PELLETIER

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le :
- la réception en Préfecture le :
- la publication le :
Le Maire, Bruno PELLETIER

MAIRIE de BRIE 35150